

MÈRES AVEC POUVOIR (MAP) MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
MÈRES AVEC POUVOIR (MAP) MONTRÉAL

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Mères Avec Pouvoir (MAP) Montréal (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*» du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit, ainsi que toute éventuelle question clé de l'audit, laquelle serait décrite dans mon rapport, le cas échéant.



Louis Béland, CPA auditeur, CA – numéro de permis A103756

Le 14 juillet 2021

Montréal (Lachine), QC

MÈRES AVEC POUVOIR (MAP) MONTRÉAL

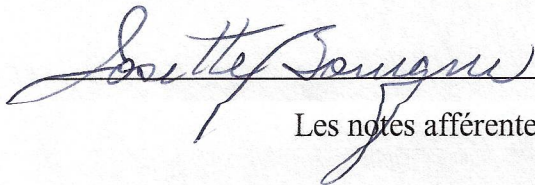
BILAN
31 mars

	2021	2020
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	73 367 \$	43 825 \$
Subventions et autres montants à recevoir	36 884	32 058
TPS et TVQ à recouvrer	6 252	3 097
	116 503	78 980
Immobilisations		
Équipement de bureau	17 343	14 352
Amortissement cumulé	14 413	13 463
	2 930	889
	119 433 \$	79 869 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs et charges à payer	1 733 \$	50 904 \$
Salaires et vacances à payer	22 508	19 426
Produits non gagnés	-	29 964
	24 241	100 294
Prêt d'urgence pour les entreprises canadiennes, échéant décembre 2022	30 000	-
	54 241	100 294
ACTIF NET (INSUFFISANCE DE L'ACTIF)	65 192	(20 425)
	119 433 \$	79 869 \$

POUR LE CONSEIL

Coralie Desjardins
Coralie Desjardins (Jul 14, 2021 15:10 EDT)

, présidente

 , trésorière

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

MÈRES AVEC POUVOIR (MAP) MONTRÉAL
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 mars

	2021	2020
PRODUITS		
Subventions fédérales		
Subvention salariale d'urgence – SSUC	90 827 \$	- \$
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes – CUEC	10 000	-
Subventions provinciales		
PSOC – mission globale	77 225	42 491
PSOC – Fonds d'urgence	43 448	-
PSOC – Direction régionale de la santé publique	4 810	-
Secrétariat à la condition féminine – note 3	40 800	50 200
MSSS	12 708	17 922
Support à l'action bénévole	400	-
Ville de Montréal – MTESS	62 502	87 856
Politique de l'enfant	11 250	-
Arrondissement Ville-Marie	37 982	21 000
Fondation Mères avec Pouvoir	29 837	56 450
Fondation J. A. Bombardier	15 000	-
Fondation J. A. DeSève	10 000	10 000
Inter-Loge Centre-Sud	8 795	32 058
Autres fondations et organismes	29 672	76 792
Dons et auto-financement	44 257	21 725
	529 513	416 494
Activités fiduciaires – SIPPE – Table 0 à 5 ans	46 738	47 188
	576 251	463 682
CHARGES		
Salaires et charges sociales	321 015	301 034
Frais d'activités et d'intervention	17 441	38 757
Contractuels et honoraires professionnels	37 275	37 207
Loyer	35 160	35 180
Frais de bureau et d'administration	30 624	21 179
Vie associative	1 431	4 145
Amortissement	950	1 140
	443 896	438 642
Activités fiduciaires – SIPPE - Table 0 à 5 ans	46 738	47 188
	490 634	485 830
RÉSULTAT NET	85 617	(22 148)
Actif net au début	(20 425)	1 723
ACTIF NET (INSUFFISANCE DE L'ACTIF) À LA FIN	65 192 \$	(20 425) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

MÈRES AVEC POUVOIR (MAP) MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE****Exercice clos le 31 mars**

	2021	2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	85 617 \$	(22 148) \$
Élément n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :		
Amortissement	950	1 140
	86 567	(21 008)
Variation des éléments hors trésorerie courants :		
Subventions et autres montants à recevoir	(4 886)	7 682
TPS et TVQ à récupérer	(3 155)	(977)
Créditeurs et charges à payer	(49 171)	12 365
Sommes relatives aux salaires	3 082	268
Produits non gagnés	(29 964)	(28 028)
	(84 034)	(8 690)
	2 533	(29 698)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Souscription de dette à long terme	40 000	-
Remboursement de dette à long terme	(10 000)	-
	30 000	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(2 991)	-
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	29 542	(29 698)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	43 825	73 523
TRÉSORERIE À LA FIN – ENCAISSE	73 367 \$	43 825 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

MÈRES AVEC POUVOIR (MAP) MONTRÉAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS Exercice clos le 31 mars 2021

1. STATUT, NATURE ET FINANCEMENT DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de charité reconnu par l'Agence du Revenu du Canada. Dans le cadre de ses activités, l'organisme s'engage à fournir, pour une période de trois (3) ans, des services et un encadrement à de jeunes mères de Montréal. Après analyse de certains cas particuliers, cette période de trois (3) ans doit être révisée pour tenir compte des effets de la pandémie. Pour mener à terme cette mission, l'organisme a été reconnu dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires, ce qui constitue un pas important dans la recherche d'un financement récurrent. Pour assurer sa sécurité financière, l'organisme compte notamment sur la pleine collaboration de la Fondation Mères avec Pouvoir, un organisme non lié.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et s'appuient sur les principales méthodes comptables suivantes :

- Instruments financiers

i) *Évaluation des instruments financiers*

L'organisme mesure initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les créances et les placements à revenu fixe.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les fournisseurs et les charges à payer.

2. CONVENTIONS COMPTABLES...(SUITE)ii) *Perte de valeur*

À la fin de chaque exercice, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'organisme, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière. Aucune telle perte de valeur n'a été constatée.

- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés de trésorerie non affectée et parfois de placements à court terme dont l'échéance initiale, au moment de l'acquisition, est de trois mois ou moins.

- Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs ou reçus pour des périodes futures sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou qu'une entente assure leur réception.

Les produits d'intérêts non affectés sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur placements à revenu fixe sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en ligne droite sur 5 ans pour le mobilier et l'équipement de bureau.

Les immobilisations doivent être soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

- Estimations de la direction

La préparation des présents états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les estimations importantes comprennent celles utilisées pour la comptabilisation des avantages postérieurs au départ à la retraite, de l'amortissement et des éventualités juridiques. Toutes les estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

MÈRES AVEC POUVOIR (MAP) MONTRÉAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS Exercice clos le 31 mars 2021

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2021 sont décrits ci-dessous.

<u>Instruments financiers</u>	<u>Risques</u>	
	<u>Crédit</u>	<u>Liquidité</u>
Trésorerie	X	
Créances	X	
Fournisseurs et charges à payer		X

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'organisme puisse subir une perte financière. L'organisme ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties.

L'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit est montrée au bilan au 31 mars.

Trésorerie : le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au maximum, ces actifs étant investis auprès d'une importante coopérative financière.

Créances : le risque de crédit associé aux créances est réduit au minimum, ces sommes étant dues par des gouvernements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'organisme couvre ses besoins de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions des flux de trésorerie, ainsi qu'en s'assurant que les sommes dues relativement aux salaires sont payées régulièrement et que les organismes créanciers peuvent, au besoin, étirer la période de règlement.

Variation des risques

L'exposition de l'organisme aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.